

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2023**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<u>Date de convocation</u> :	27/02/2023
11	11	11	<u>Date d'affichage</u> :	27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eppes, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur François BOUILLÉ, Maire.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

Mmes Mathilde BEGIN, Edwige DESACHY, Florence LAMBERT, Pascaline READY
Mrs Luis ALVES, Dominique BOMBLED, François BOUILLÉ, David COLOMBO, Fernand DAGNIAUX, Alexandre MAQUIN.

Était absent ayant donné pouvoir :

M Yannick MICHEL (pouvoir à M David COLOMBO)

Étai(en)t absent(s) non excusé(s) :

Néant

Mme Edwige DESACHY a été élue secrétaire de séance.

oOo

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal du 9 mars 2023
- * Présentation et approbation du compte administratif 2022
- * Présentation et approbation du compte de gestion 2022
- * Affectation du résultat d'exploitation 2022
- * Attribution des subventions 2023
- * Taxes directes locales pour l'année 2023
- * Présentation et vote du budget primitif 2023
- * Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2023

Monsieur le Maire met à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 9 mars 2023.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Fernand DAGNIAUX, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par monsieur François BOUILLÉ, Maire de la commune d'Eppes, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		142 619,24€		336 670,27€		479 289,51€
Affectation de résultats						
Opérations de l'exercice	108 109,26€	36 043,68€	210 786,77€	253 390,57€	318 896,03€	289 434,25€
Totaux	108 109,26€	178 662,92€	210 786,77€	590 060,84€	318 896,03€	768 723,76€
Résultats de clôture		70 553,66€		379 274,07€		449 827,76€
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	108 109,26€	178 662,92€	210 786,77€	590 060,84€	318 896,03€	768 723,76€
RÉSULTATS DÉFINITIFS		70 553,66€		379 274,07€		449 827,76€

2) Constate, pour la comptabilité 2022, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, le compte de gestion dressé par monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Laon, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 ;

Après s'être assuré que monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Laon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2022, par monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Laon, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2021	VIREMENT À LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES À RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	142 619,24 €		-72 065,58 €				70 553,66 €
FONCT	336 670,27 €		42 603,80 €				379 274,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'exploitation (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	379 274,07 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	379 274,07 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002)	

5- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

* A.D.M.R de Liesse-Notre-Dame :	100,00 €
* Association communale de chasse d'Eppes :	300,00 €
* Foyer Rural d'Eppes :	510,00 €
* Comité des fêtes d'Eppes :	2 200,00 €

6- TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

◆ Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	44,52 %
◆ Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	33,87 %
◆ Taux de TAXE D'HABITATION :	18,50 %

7- PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif établi pour l'année 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	263 100,97 €	238 322,70 €
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00 €	0,00 €
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	379 274,07 €
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	263 100,97 €	617 596,77 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	204 500,00 €	147 310,97 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00 €	0,00 €
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00 €	70 553,66 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		204 500,00 €	217 864,63 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	467 600,97 €	835 461,40 €
------------------------	--------------	--------------

Après cet exposé, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

8- QUESTIONS DIVERSES

ÉMARGEMENTS

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
ALVES Luis		DESACHY Edwige	
BEGIN Mathilde		LAMBERT Florence	
BOMBLED Dominique		MAQUIN Alexandre	
BOUILLÉ François		MICHEL Yannick	
COLOMBO David		READY Pascaline	
DAGNIAUX Fernand			